



Pasquier Nicolas, Zadory Michel, Gamba Marc-Antoine, Berset Solange, Kubski Grégoire, Schoenenweid André, Piller Benoît, Johner-Etter Ueli, Rey Benoît, Bonny David

Demande d'audit externe du SICHH

Cosignataires : 10

Réception au SGC : 20.12.19

Transmission au CE : *23.12.19

Dépôt et développement

Le Grand Conseil est saisi d'une nouvelle demande de soutien financier pour la société SICHH SA. Les signataires de ce mandat ont relevé d'importants potentiels d'amélioration dans la gouvernance et le fonctionnement de cette SA qui est entièrement financée par l'Etat et demandent qu'un audit soit conduit.

En effet, en 2013, lors de la fondation de la SA, un crédit de 3 millions et un cautionnement de 9 millions avaient été octroyés. En 2017, le cautionnement a été transformé en prêt, sans intérêts, parce que le SICHH était au bord de la faillite. C'est donc « le couteau sous la gorge » que le Grand Conseil avait accepté ces propositions et également parce qu'il avait promis un suivi financier sérieux. Ce qui n'est manifestement pas le cas aujourd'hui.

Or, le 24 septembre 2019, le Conseil d'Etat revient avec un nouveau décret relatif au financement du SICHH: une nouvelle demande, de 10 millions de francs à fonds perdu, parce que le SICHH, au bord de la faillite, recherche une nouvelle orientation en voulant devenir un centre de compétences technologiques.

Des démarches sont en cours pour obtenir cette reconnaissance du SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation).

Les signataires se posent la question de savoir pourquoi les liens entre le SICHH et l'Université de Fribourg ne sont pas plus étroits puisqu'il a été fondé par l'université et ils demandent qu'un audit externe puisse, entre autres, répondre à cette question.

Les signataires émettent aussi beaucoup de doutes sur la bonne collaboration entre le SICHH et le monde académique d'une part, et, entre le SICHH et l'industrie d'autre part. Ils souhaitent avoir l'assurance que les collaborations sont optimales ou alors, que des pistes soient données pour qu'elles le deviennent.

L'audit devrait aussi clarifier la situation de la direction du SICHH et les possibles conflits d'intérêts, le directeur de la SA étant également engagé à 50% par l'Université de Fribourg pour assurer le transfert technologique et valoriser les résultats innovants des recherches fondamentales des équipes de recherche de l'Université de Fribourg.

Les signataires s'interrogent enfin s'il ne serait pas plus pertinent pour le SICHH de disposer d'un CEO à 100% à même de relever les importants défis scientifiques et technologiques pour satisfaire aux conditions fédérales de l'article 15 de la LERI (Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation), à savoir « accomplir des tâches d'importance nationale qu'il n'est pas judicieux de faire réaliser par des hautes écoles ou d'autres institutions existantes du domaine des hautes écoles. »

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Le mandat déposé ce jour demande au Conseil d'Etat d'organiser un audit externe en vue d'analyser le fonctionnement du SICHH au travers des éléments suivants :

- > analyser la structure : est-ce qu'il faut garder une société anonyme ou créer une fondation ?
 - > analyser les tâches effectuées par la direction du SICHH
 - > analyser les collaborations avec l'Université de Fribourg et les tâches effectuées pour l'université
 - > élaborer des propositions pour renforcer les liens et les collaborations entre le SICHH et l'université (en particulier la faculté des sciences et de médecine)
 - > analyser un rattachement du SICHH à l'université (avantages et inconvénients)
 - > analyser un rattachement à la DEE (avantages et inconvénients)
 - > analyser les synergies à créer ou à développer entre le SICHH, le monde académique et l'industrie.
-